



NOTE AUX PROFESSIONNELS

Consultation de Dermatoscopie

Pour faire face à la difficulté d'accès à un dermatologue, le Dr Beaufort propose une consultation de dermatoscopie. Elle recevra les patients adressés par leur médecin traitant, et procédera à un examen avec un dermatoscope si nécessaire.

Pour quels patients, quelles lésions ?

- Distinguer les tumeurs bénignes (kératoses séborrhéiques, kératoses actiniques, nævus communs).
- Distinguer les tumeurs malignes (tumeurs dermatologiques :basocellulaires, spinocellulaires, mélanomes).
- Surveillances de terrain à risque (antécédents familiaux de mélanomes, phototypes 1 et 2).

Le compte rendu de la prise en charge sera transmis au MT par courriel crypté.

CPTS - Communauté professionnelle territoriale de santé

Maison de Santé - 6 bis rue du Stade
10110 Bar-sur-Seine
cpts-sud-est-aubois.fr
coordinatrice.cptssisa@gmail.com

